

WILAYA DE GHARDAIA

DAIRA DE METLILI CHAANBA

COMMUNE DE METLILI CHAANBA

EQUIPEMENT

Nif **0 959 4705 90851 10**

Mise en demeure N°01

En application de l'article N° 149 du décret présidentiel N° 15-247 du 16/09/2015 portant réglementation du marché public et délégation de service public, et et aux dispositions de la Loi n°23-12 du 05 Aout 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics et l'Arrête du 28/03/2011 précise les informations devant figurer dans la mise en demeure et le délai de sa publication, Nous Le Président de l'Assemblée Populaire Communale de la Commune Metlili chaamba :

- Vu le marché N° 02/2026 concernant le projet Revêtement en gazon synthétique stade de proximités (quartier rouani, quartier 30 logts , et quartier Nasr Metlili Nouvelle , quartier chaabet djnan, chaabet guessair , chaabet legemgouma , chaab laarig) Conclu avec le cocontractant **EURL EL AMAL GERENT TALEB AHMED AMAL** visé par le controleut budgetaire le **07/04/2026**.
- Vu l'ordre de service N° 41/2026 du **20/04/2026** signé par le cocontractant le **03/05/2026** concerne le démarrage des travaux .
- Vu le non-respect des délais contractuels par rapport au planning d'exécution des travaux.
- Suite au retard constaté dans la reception du projet.
- Compte tenu de l'expiration des délais contractuels.
- Vu la lenteur constaté dans le rythme d'exécution des travaux.

Adresse cette entreprise le préent **Mise en demeure N° 01** pour.

- Relever le rythme d'exécution des travaux.
- Ronforcer le chentier en moyens humains et physique.
- Achever les travaux et receptionner le projet dans les plus brefs délais.

Nous donnons a cet entreprise un délai de **03 Jours (03)** pour ce conforme à ces ordres à compter de la date de réception de la lettre précitée ou par le huissier de justice. Et qui sera publié dans les journaux nationaux et les journaux électroniques.

En cas de non-respect de ses ordres, nous allons procéder à la résiliation unilatéralement et l'application des pénalités citées dans les lois.